

Besoin d'aide pendant la crise de la COVID-19 ?

L'Aide Juridique du Vermont (Vermont Legal Aid) et les services légaux du Vermont (Legal Services Vermont) sont là pour vous aider!

Voici 7 façons d'obtenir de l'aide pour que vous et votre famille restiez stables:

1 L'ARGENT POUR LE LOYER ET SERVICES PUBLICS & L'ARGENT POUR LE DEMENAGEMENT



- Êtes-vous en retard sur le loyer? Avez-vous du mal à payer votre loyer ? Vivez-vous dans des conditions de vie dangereuses ? Ou êtes-vous sans abri ? Si le revenu de votre ménage est inférieur à 80% du Revenu médian de la circonscription, vous pourriez être éligible au Programme d'assistance d'urgence au loyer du Vermont (the Vermont Emergency Rental Assistance Program - VERAP). Découvrez comment postuler sur <https://vtlawhelp.org/money-for-rent>.
- Les candidats éligibles ont vécu au moins l'un des éléments suivants :
 - Augmentation des coûts due au COVID-19 (achat de masques et de désinfectant pour les mains) ;
 - Qualification pour les prestations chômage ;
 - Perte de revenus ;
 - Paiement de plus de 30% du revenu sur le loyer et les services publics
- Vous pouvez obtenir :
 - Jusqu'à 12 mois de loyers en souffrance, en cours et/ou futurs ;
 - De l'aide aux frais de déménagement tels que dépôt de garantie, premier et dernier mois de loyer ;
 - Jusqu'à 12 mois d'assistance pour paiement des factures de services publics pour chaque type de service.
- L'Aide Juridique du Vermont (Vermont Legal Aid) peut vous aider à obtenir de l'assistance pour le loyer ou pour services publics, vous donner des conseils sur des avantages, ou vous aider à faire appel d'une rejection. Appelez-nous au 1-800-889-2047 et appuyez sur 2.

2 L'ARGENT POUR LES PAIEMENTS DU CREDIT IMMOBILIER ET DE LA TAXE FONCIÈRE



- L'Agence de financement du logement du Vermont (Vermont Housing Finance Agency - VHFA) n'accepte plus les candidatures pour le deuxième cycle du Programme d'aide au crédit immobilier d'urgence liée au COVID au Vermont (Vermont COVID Emergency Mortgage Assistance Program - MAP).
- Si vous avez fait une demande de MAP, vous pouvez vérifier le statut de votre demande ici. www.vhfa.org/map/

- VHFA lancera un nouveau programme de fonds d'aide aux propriétaires des maisons (Homeowner Assistance Fund – HAF) plus tard cette année.
<https://www.vhfa.org/news/HAF>
- Le programme HAF sera disponible pour les Vermontois qui ont connu des difficultés financières à cause de la pandémie à Covid-19 après le 21 janvier 2020.
- Le programme HAF fournira une aide telle que l'aide pour prêt de maison, l'aide aux services publics, l'aide à l'impôt foncier et l'aide aux réparations domiciliaires.
- Si vous avez déjà postulé ou reçu de l'aide MAP auparavant, vous pourrez toujours postuler pour ce nouveau programme.

3

AIDE SI VOUS ÊTES EXPULSÉ



- Vous ne pouvez pas être expulsé avant d'avoir suivi une procédure judiciaire.
- Si vous avez besoin d'aide pour payer votre loyer, consultez le programme VERAP au point #1 ci-dessus.
- Legal Services Vermont et Vermont Legal Aid peuvent vous donner des conseils et peuvent vous aider à retarder ou empêcher votre expulsion. Appelez-nous au 1-800-889-2047.

4

L'AIDE ALIMENTAIRE



- Vous pouvez être éligible au 3SquaresVT. Postulez en ligne sur www.dcf.vermont.gov/mybenefits/apply ou appelez le Département de l'enfance et de la famille (the Department for Children and Families - DCF) au 1-800-479-6151. Vous pouvez aussi contactez l'équipe d'assistance au processus d'application au 3SquaresVT à la banque alimentaire du Vermont (the Vermont Foodbank) en envoyant « VFBSNAP » par SMS à 85511 ; ou en appelant au 1-855-855-6181; ou en envoyant un e-mail à 3SVT@vtfoodbank.org.
- Des nombreux programmes sont disponibles pour aider à répondre aux besoins nutritionnels de votre famille. Visiter le site web de la banque alimentaire du Vermont (the Vermont Foodbank) à www.vtfoodbank.org ou appelez le 2-1-1 pour plus d'informations.
- L'Aide Juridique du Vermont (Vermont Legal Aid) peut offrir une aide juridique pour certains problèmes de 3SquaresVT. Plus précisément, si vous recevez un avis d'excès de paiement ou un avis de violation intentionnelle du programme, appelez-nous au 1-800-889-2047. Si votre demande est rejetée, appelez le DCF au 1-800-479-6151 pour demander pourquoi. Si vous pensez que DCF n'applique pas correctement les règles à votre situation, appelez-nous au 1-800-889-2047.

5

PRESTATIONS DE CHÔMAGE



- Si vous avez perdu votre emploi ou que vos heures ont été réduites à cause de la COVID-19, vous pourriez être éligible aux allocations de chômage jusqu'à 79 semaines, ou jusqu'au 4 septembre 2021. Pour postuler, contactez le Centre d'aide aux demandeurs d'emploi (the Unemployment Claimant Assistance Center) au 1-877-214-3330 ou visitez <https://labor.vermont.gov/unemployment-insurance>.
- Le Département du Travail du Vermont (Vermont Department of Labor - DOL) a-t-il déclaré qu'il vous a payé des prestations de chômage en excès ? Si vous n'êtes pas

d'accord, vous devez faire appel. Apprenez que faire sur <https://vtlawhelp.org/vermont-unemployment-benefits-coronavirus#overpayment>.

- Contactez Vermont Legal Aid au 1-800-889-2047 pour obtenir des conseils sur un appel, ou si vous ne savez pas pourquoi vos prestations ont été stoppées ou si vous n'obtenez pas de réponse de DOL.

6

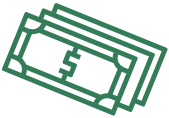
COUVERTURE DES SOINS DE SANTÉ



- Vous et votre famille pouvez être éligibles à Medicaid. Si vous ne pouvez pas obtenir Medicaid, vous pourriez être en mesure d'obtenir la couverture de Vermont Health Connect avec une aide financière. Tous les Vermontois sans assurance peuvent s'inscrire à Vermont Health Connect jusqu'en octobre 2021.
- Si vous avez déjà Vermont Health Connect, vous pourriez être éligible à une aide supplémentaire pour payer votre couverture - assurance. Vous pouvez obtenir une aide financière supplémentaire par l'intermédiaire de Vermont Health Connect en 2021 si vous ou un membre de votre ménage aviez reçu une assurance-chômage cette année et que vous n'avez pas d'autre offre d'assurance.
- Notre bureau du défenseur des soins de santé (Office of the Health Care Advocate) peut vous aider à comprendre vos options. Nous pouvons vous aider à postuler, à résoudre les problèmes et à répondre aux questions d'assurance-maladie. Nous aidons également si vous avez eu un refus pour une couverture ou des services. Appelez-nous au 1-800-917-7787 pour obtenir de l'aide gratuite.

7

CRÉDIT D'IMPÔT ÉLARGI POUR ENFANT



- Le crédit d'impôt pour enfants (The Child Tax Credit - CTC) est élargi pour l'année d'imposition 2021 et il fournira des acomptes dès juillet 2021. Le crédit a également été porté à 3 000 \$ par enfant de moins de 18 ans (ou 3 600 \$ par enfant de moins de 6 ans).
- L'IRS utilisera les informations de votre déclaration de revenus 2020 pour déterminer si vous remplissez les conditions sur les limites de revenu et le nombre de personnes à charge éligibles que vous avez. Si votre déclaration 2020 n'est pas encore déposée, l'IRS utilisera les informations de l'année d'imposition 2019. Déposez une déclaration de revenus 2020 dès que possible si vous ne l'avez pas encore fait, car cela donnera à l'IRS les informations les plus récentes pour envoyer ces acomptes. Si vous avez produit vos impôts 2020 mais que vous avez eu des changements en termes de revenu ou de taille de la famille, l'IRS recueillera ces informations sur un portail en ligne.
- En savoir plus sur <https://vtlawhelp.org/coronavirus-taxes#CTC>

En savoir plus : Appelez-nous au 1-800-889-047

ou visitez <https://vtlawhelp.org>